

**BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL**

**Séance du 15 janvier 2025 à 18h00**

**Date d'envoi de la convocation : le 9 janvier 2025**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 24 pour 33 voix

**Étaient présents :**

|                            |                                                          |
|----------------------------|----------------------------------------------------------|
| Mme BRUNON Martine         | Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin            |
| M. BRUYAS Lucien           | Délégué de Vienne Condrieu Agglomération                 |
| M. CHAMPANHET Bernard      | Délégué de la Ville d'Annonay                            |
| M. GONON Christophe        | Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons                 |
| M. MARION Philippe         | Délégué du Département du Rhône                          |
| Mme MAZOYER Martine        | Déléguee de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien |
| Mme PEYSSELON Valérie      | Déléguee du Département de la Loire                      |
| M. POLETTI Jean-Louis      | Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien  |
| M. PORCHEROT Jean-Philippe | Délégué de Saint-Étienne Métropole                       |
| M. RAULT Serge             | Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien  |
| Mme ROBIN Christine        | Déléguee de la Communauté de communes des Monts du Pilat |
| M. THOMAS Luc              | Délégué de Vienne Condrieu Agglomération                 |
| M. ZILLIOX Charles         | Délégué de la Commune de Bessey – Président              |

**Ont donné pouvoir :**

|                         |                              |
|-------------------------|------------------------------|
| Mme CALACIURA Stéphanie | À Mme PEYSSELON Valérie      |
| M. CINIERI Dino         | À M. ZILLIOX Charles         |
| M. HAMMOU OU ALI Brahim | À M. PORCHEROT Jean-Philippe |
| M. MANDON Emmanuel      | À M. THOMAS Luc              |

**Étaient absents :**

|                             |                                                         |
|-----------------------------|---------------------------------------------------------|
| Mme BONNET-FERRAND Virginie | Déléguee de la Région Auvergne-Rhône-Alpes              |
| M. CORVAISIER Robert        | Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat |
| Mme DEHAN Nathalie          | Déléguee du Grand-Lyon - Givors                         |
| Mme FAVRE-BAC Lisa          | Déléguee de la Commune de Pélussin                      |
| Mme FAYOLLE Sylvie          | Déléguee de Saint-Étienne Métropole                     |
| Mme SEMACHE Nadia           | Déléguee du Département de la Loire                     |
| M. SOY Laurent              | Délégué de Vienne Condrieu Agglomération                |

**Assistaient également à la réunion :**

|                          |                                     |
|--------------------------|-------------------------------------|
| M. Daniel DÜRR           | Président du conseil scientifique   |
| M. Patrick VEYRE         | Amis du Parc                        |
| Mme Sandrine GARDET      | Directrice du Parc                  |
| Mme Marie MOTTOT         | Directrice adjointe                 |
| Mme Marie VIDAL-CELARIER | Responsable du pôle Moyens généraux |

## **COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU 15 JANVIER 2025**

Monsieur le Président accueille les membres du Bureau.

Philippe MARION est désigné secrétaire de séance.

### **1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU BUREAU DU 11 DÉCEMBRE 2024**

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **2 – APPROBATION DE COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS**

- Compte-rendu du comité de projet Tourisme du 22 novembre 2024 : Martine MAZOYER revient sur les principaux sujets évoqués au cours de cette réunion. Un point sur l'avancement de la stratégie touristique a été fait. Voici les 7 défis qui ont été identifiés et autour desquels s'articule la stratégie :

- Promouvoir le Pilat comme une destination de séjour
- Développer l'offre locale
- Améliorer le parcours client
- Préserver l'équilibre tourisme et population locale
- Mieux répartir les flux et préserver les sites naturels remarquables
- Faciliter l'éco-accès au territoire et favoriser les mobilités douces
- Engager concrètement les acteurs locaux dans la transition.

Martine MAZOYER rappelle que la mission Tourisme est présente dans plusieurs réseaux :

IPAMAC, APARA, Territoires Région Pleine Nature et Pôles de Pleine Nature -ANCT Massif central.

Pour les financements disponibles : plusieurs appels à projets peuvent concerner le tourisme. La Région a notamment lancé un appel à manifestation d'intérêt sur l'offre d'itinérance sur le sentier de Saint-Jacques de Compostelle en amont du Puy-en-Velay auquel le Parc du Pilat s'apprête à répondre.

- Comité de pilotage de l'Observatoire de la Grande Faune et de ses Habitats OGFH du 27 novembre 2024 : Depuis 2006 sur le massif du Pilat, l'ensemble des acteurs forestiers, le Parc et les chasseurs ont mis en place l'Observatoire de la Grande Faune et des Habitats. L'OGFH a permis de mettre en place les Indices de Changement Écologique (abondance, performance, pression sur la flore, du chevreuil principalement) pour gérer au mieux l'équilibre ongulé-environnement en forêt. Valérie PEYSSELON indique qu'il s'agissait de présenter les résultats des suivis de l'hiver 2023-2024 et de valider l'organisation de la prochaine saison de suivis. On observe une baisse de la pression du chevreuil mais une disparité selon les communes. Un temps d'échanges sera organisé avec les Associations Communales de Chasse Agréées de Pélussin et Tarentaise pour présenter les résultats et discuter de cette situation.

Lucien BRUYAS fait remarquer que sur le Rhône, les chevreuils peuvent occasionner des dégâts sur la vigne mais ce sont surtout les sangliers qui eux font des dégâts dans les prés.

- Compte-rendu du comité de pilotage Agriculture durable du 28 novembre 2024 : Valérie PEYSSELON indique qu'il a été question de la présentation des actions liées aux plans alimentaires territoriaux. Plusieurs dossiers « Plan Pastoral Territorial - PPT » ont été présentés pour validation d'un soutien financier. En 2025, il reste un peu plus de 80 000 € à dépenser sur ce Plan. Le Parc pense ensuite candidater pour un futur PPT.

Les travaux sur la dynamisation de la filière lait chèvre du Pilat et sur la valorisation des fruits écologiques se poursuivent.

- Compte-rendu de la Commission Éducation, sensibilisation et action culturelle du 9 décembre 2024 : Jean-Philippe PORCHEROT revient sur les points évoqués lors de cette réunion. Un bilan des actions 2024 a été fait : les 50 ans bien sûr, Pilat propre et le festival du cinéma solidaire. Pour 2025, une nouvelle saison de Pilat propre sera lancée. Pour les rendez-vous et le festival du cinéma solidaire, le travail de construction est en cours.

D'autres sujets ont été abordés : le programme d'éducation au territoire 2024-2025, le conservatoire des savoir-faire rares du Pilat et la refonte du site Internet du Parc.

### **3 – PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION PRÉVISIONNELLE DU PARC 2025**

Charles ZILLIOX cède la parole à Sandrine GARDET.

Comme chaque année, le Bureau est appelé à échanger sur le programme prévisionnel des actions pour lesquelles le Parc pourrait solliciter des subventions. La réalisation de ce tableau répond à une commande de nos principaux financeurs : Région, État, Conseils Départementaux de la Loire et du Rhône.

Il présente également les projets sous maîtrise d'ouvrage d'autres acteurs, projets qui pourraient être présentés à la Région pour un soutien financier dans le cadre de la future convention pluriannuelle entre le Parc et la Région.

Ce programme a déjà fait l'objet d'échanges techniques avec les financeurs principaux que sont la Région, l'État et les Conseils Départementaux de la Loire et du Rhône lors d'une réunion qui s'est tenue le 9 décembre 2024.

Il est susceptible d'évoluer au cours de l'année en fonction des capacités financières réelles de nos financeurs, de leur volonté politique mais aussi en fonction de la maturité des projets.

Sandrine GARDET présente le tableau joint. Les actions sont classées par objectif stratégique de la Charte actuelle.

Le montant total des actions, portées par le Parc ou par d'autres maîtres d'ouvrage s'élève prévisionnellement à 1 778 280 € dont 878 098 € en fonctionnement et 900 182 € en investissement.

Ce point n'appelle pas de délibération.

### **4 - PRÉSENTATION DES ACTIONS À MENER EN LIEN AVEC L'IPAMAC SUR LA PÉRIODE 2025-2027**

Sandrine GARDET présente ces actions.

L'association Inter Parcs Massif Central en lien avec ses membres et au regard des politiques nationales, européennes et interrégionales conduites à l'échelle du Massif central a élaboré un programme de prévisionnel d'actions à 3 ans. Cet exercice se fait depuis plusieurs années déjà.

Il est proposé de se prononcer sur la participation du Syndicat mixte du Parc du Pilat à tout ou partie des différents types actions proposées ci-après :

| Axe          | Thématique | Objectif des actions menées                                                                                    |
|--------------|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Biodiversité | Forêts     | Capitaliser les connaissances et faire monter en compétence les acteurs concernés et les techniciens des Parcs |

|                  |                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|------------------|---------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Biodiversité     | Forêts                                                                    | Poursuivre et renforcer les actions de sensibilisation à destination des propriétaires et gestionnaires forestiers                                                                                                                                                                                                                                     |
| Biodiversité     | Forêts                                                                    | Améliorer les connaissances sur la préservation des sols et la ressource en eau en forêt (changements de pratiques, conflits d'usages)                                                                                                                                                                                                                 |
| Biodiversité     | Forêts                                                                    | Agir sur la sylviculture du châtaignier (bois) dans un contexte de changement climatique                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Biodiversité     | Trame Noire                                                               | Capitaliser les connaissances et faire monter en compétence les acteurs concernés et les techniciens des Parcs                                                                                                                                                                                                                                         |
| Biodiversité     | Trame Noire                                                               | Convaincre du lien entre éclairage et biodiversité (et les autres enjeux) et faire agir les acteurs publics et privés                                                                                                                                                                                                                                  |
| Biodiversité     | Trame Noire                                                               | Poursuivre le travail engagé sur les impacts de la pollution lumineuse sur les espèces                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Biodiversité     | Milieux Ouverts Herbacés                                                  | Favoriser les échanges au sein du réseau Milieux Ouverts Herbacés                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Biodiversité     | Milieux Ouverts Herbacés                                                  | Renforcer la capitalisation sur les outils, les méthodes et les ressources créés pour faire monter en compétence les membres du réseau                                                                                                                                                                                                                 |
| Biodiversité     | Milieux Ouverts Herbacés                                                  | Favoriser l'apport de moyens techniques et financiers et pour mettre en œuvre des actions concrètes dans les territoires du Massif central.                                                                                                                                                                                                            |
| Biodiversité     | Milieux Ouverts Herbacés                                                  | Favoriser la mise en lien et la communication autour de projets menés par plusieurs parcs du Massif central et leurs partenaires                                                                                                                                                                                                                       |
| Tourisme durable | Laboratoire des itinérances                                               | <p>.Faire le lien entre les itinérances accompagnées dans le cadre du Laboratoire des itinérances et les Parcs du Massif central.</p> <p>.Offrir un appui technique et stratégique de l'IPAMAC à la création de nouvelles offres d'itinérances dans les Parcs et poursuite de l'accompagnement au développement des itinérances du Massif central.</p> |
| Tourisme durable | GTMC                                                                      | .Poursuivre et renforcer le portage de la GTMC par l'IPAMAC.                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Tourisme durable | Meilleure Gestion des Fréquentations                                      | <p>Garantir une expérience touristique de qualité tout en préservant les espaces naturels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Observer et analyser la fréquentation,</li> <li>- Sensibiliser les pratiquants / visiteurs sur le respect des espaces naturels,</li> <li>- Prévenir les conflits d'usage.</li> </ul>                          |
| Tourisme durable | Adaptation des pratiques et offres touristiques au dérèglement climatique | Adapter et expérimenter de nouvelles pratiques, de nouvelles formes de tourisme et de mobilité pour découvrir les Parcs du Massif central, dans le contexte du dérèglement climatique                                                                                                                                                                  |
| Tourisme durable | Bivouac                                                                   | <p>Pallier le manque d'hébergements en itinérance et cadrer la pratique, en hausse, du bivouac.</p> <p>Garantir une expérience touristique de qualité tout en préservant les espaces naturels : aménager et sensibiliser les pratiquants sur le respect des espaces naturels</p>                                                                       |
| Tourisme durable | Mobilité touristique                                                      | Favoriser la mobilité douce et les séjours accessibles en transports en commun                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Tourisme         | Promotion de séjours                                                      | Capitaliser sur les séjours et offres créés dans les Parcs (itinérances,                                                                                                                                                                                                                                                                               |

|                  |                                                        |                                                                                                                                                                                       |
|------------------|--------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| durable          |                                                        | offres<br>touristiques) et renforcer leur commercialisation                                                                                                                           |
| Tourisme durable | Activités de pleine nature adaptées à tous les publics | Favoriser l'accessibilité aux sports et loisirs de nature adaptés à tous les publics dans les Parcs naturels du Massif central                                                        |
| Tourisme durable | Sur toutes les actions TD                              | Favoriser la montée en compétences des Parcs et le partage d'expériences sur le Tourisme durable                                                                                      |
| Habitabilité     | Habitabilité                                           | Favoriser l'appropriation de la notion d'habitabilité au sein des Parcs dans le contexte du changement climatique, auprès des habitants et des acteurs locaux (élus, associations...) |
| Habitabilité     | Habitabilité                                           | Accompagner les Parcs à utiliser l'outil d'analyse de l'habitabilité                                                                                                                  |
| Habitabilité     | Habitabilité                                           | Favoriser le partage d'expérience et la montée en compétences des Parcs sur des sujets clés / d'actualité (problématiques partagées par les Parcs sur les questions d'accueil)        |
| Habitabilité     | Habitabilité                                           | Anticiper les futurs mouvements de population dans les Parcs                                                                                                                          |
| Habitabilité     | Habitabilité                                           | Innover / expérimenter de nouvelles manières d'accueillir les nouveaux arrivants                                                                                                      |
| Axe transversal  | Axe transversal                                        | Préserver et valoriser les richesses culturelles du Massif central et favoriser leur appropriation auprès des habitants et visiteurs                                                  |

Le détail des actions qu'il est proposé au Bureau de retenir est joint au présent compte-rendu. Le coût prévisionnel pour le Parc s'élève à environ 4 500 € par an entre 2025 et 2027 puis environ 800 € pour 2028.

Sandrine GARDET indique que la situation financière d'IPAMAC est assez préoccupante. Le Commissariat de Massif ne devrait pas avoir de fonds pour 2025 et il n'y a plus de crédits disponibles sur le FEDER Massif Central pour les structures d'Auvergne-Rhône-Alpes. Pour autant, il faut être en capacité de proposer des actions si la situation s'améliorait.

Charles ZILLIOX ajoute que cette situation a été évoquée lors du CA d'IPAMAC qui s'est tenu le 11 décembre à Doizieux..

Sandrine GARDET met en avant le travail actuellement en cours pour voir ce qui peut être mutualisé entre les Parcs et IPAMAC.

Marie MOTTOT souligne l'importance des actions menées par IPAMAC en lien avec le CSE Michelin pour l'offre de séjours. Cela a généré 56 000 € de chiffre d'affaires pour l'office de tourisme du Pilat et des retombées économiques sur le territoire.

Charles ZILLIOX évoque le fait que le travail sur la laine suivi par IPAMAC est tout à fait intéressant, car la laine n'est pas du tout valorisée actuellement sur le Pilat.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable de principe pour la participation aux actions mentionnées dans les tableaux joints entre les exercices 2025 et 2028.
- valide la participation annuelle du Parc du Pilat à ces actions, conformément aux montants par année affichés dans le tableau joint.

## **5 - DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR LE PARC DU PILAT**

### **5.1 Enquête publique relative au projet de Charte Destination 2041**

Sandrine GARDET présente ce dossier.

Le projet de charte du Parc Destination 2041 (version 1) a reçu un avis de principe favorable de la Région en mars 2024. Conformément à la procédure, le projet a ensuite été successivement soumis pour avis à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, à la Commission espaces protégés du Conseil national de protection de la Nature puis à la Préfète de Région. L'ensemble des avis ont été rendus avant le 6 novembre 2024. Conformément à la décision du Comité syndical prise le 6 novembre 2024, le projet de charte tenant compte des avis précités (version 2) a été soumis à l'avis de l'Autorité environnementale qui en a accusé réception le 14 novembre 2024. Ainsi, l'Autorité environnementale a jusqu'au 14 février 2025 pour rendre son avis.

Dans l'attente de l'avis de l'Autorité environnementale, il convient de préparer l'étape suivante, à savoir, l'enquête publique.

Cette enquête publique est sous la responsabilité de la Région qui a toutefois souhaité en déléguer une partie de la mise en œuvre au Syndicat mixte du Parc.

Les dates de réalisation de l'enquête publique sont prévues (sous réserve de la publication de l'arrêté de la Région) du 15 mars au 16 avril 2025.

L'organisation de l'enquête publique nécessite une publicité sur la tenue prochaine de l'enquête publique dans des journaux d'annonces légales et, ce, 15 jours avant le lancement de l'enquête, puis une seconde fois environ 7 jours après l'ouverture de l'enquête. Le Syndicat mixte du Parc a ciblé 7 journaux pour couvrir au mieux le périmètre d'étude concerné par la révision de la Charte.

Les journaux d'annonces légaux utilisés pour informer de l'enquête publique sont :

1. Le Dauphine Libéré - édition Rhône
2. Le Dauphiné Libéré – édition Vienne Roussillon
3. Le Dauphiné Libéré - édition Annonay Nord-Ardèche
4. Le Réveil du Vivarais
5. L'Hebdo Ardèche
6. La Tribune - Le Progrès – édition Haute-Loire (Le Puy en Velay, Yssingeaux, Monistrol et environs)
7. La Tribune – Le Progrès – édition Saint-Étienne, Gier, Ondaine, Pilat
8. La Tribune – Le Progrès – édition du Sud Lyonnais

Le coût de la publication dans ces journaux est estimé à 17 692,06 €. La mise en œuvre de la publicité légale par voie de presse sera sous-traitée pour un montant estimé à 300 € HT.

Chaque Commune, Ville-Porte, Préfecture, Département, Région concerné par la révision de la Charte doit afficher en son siège un avis d'enquête et pour ce faire doit être doté d'un kit d'affichage qui leur sera adressé par le Parc.

Parmi les communes concernées, certaines seront lieux d'enquête (le nombre de lieux d'enquête est estimé prévisionnellement à 15) et devront être dotées d'un registre papier d'enquête et d'une version papier de l'ensemble des documents soumis à enquête publique.

Aussi, des dépenses liés à des frais d'envoi (estimées à 544,6 €), à l'acquisition de registre papier (estimées à 267,42 € et à de l'impression (estimées à 6 672 €) sont à prévoir. L'impression concernera les dossiers d'enquête et les affiches « avis d'enquête ». Le résumé de la Charte fera également l'objet d'une impression en

nombre pour pouvoir être facilement distribué dans des lieux ouverts au public divers et ainsi informé de l'enquête publique d'une autre manière.

Au sein des communes lieux d'enquête, les commissaires enquêteurs décideront de tenir des permanences physiques.

Chacun aura également la possibilité de s'exprimer via internet au travers d'un registre dématérialisé qui sera mis en place par le Syndicat mixte du Parc par le biais d'un prestataire. Ainsi, cette fourniture d'un site dédié de consultation et d'un registre numérique d'enquête publique sur le projet de Charte du Parc naturel régional du Pilat (via un site dédié) est estimé à un montant de 1 080 € TTC.

Ainsi l'ensemble des dépenses liées à l'enquête publique supportées par le Parc s'élève prévisionnellement à un montant de 26 556,08 € pour lequel une subvention régionale (hors contrat de parc) au taux de 100 % serait sollicitée.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante et à signer tous documents afférents.

## **5.2 Amélioration thermique de la Maison du Parc – tranche 2**

Marie VIDAL-CELARIER présente ce projet.

L'étude de programmation pour la mise en œuvre de travaux d'amélioration du confort thermique réalisée en juillet 2022, sur les bâtiments de la Maison du Parc, a mis en évidence :

- l'impossibilité de faire une régulation différenciée en fonction des différents usages de la maison,
- l'obsolescence de plusieurs têtes thermostatiques

Il convient donc de séparer physiquement le réseau de chauffage de la partie office de tourisme de celui du bâtiment principal afin de pouvoir le réguler sur une utilisation en week-end. Cela permet également de répartir la charge sur la chaufferie bois et la chaufferie gaz qui intervient en relais de la chaufferie bois. Une nouvelle programmation permettra donc de mettre en place des réduits les week-end et un fonctionnement dissocié du chauffage du bâtiment principal pour permettre de chauffer ponctuellement les salles de réunions, l'office du tourisme, ainsi que le Centre de ressources sur l'habitat durable, en dehors des plages horaires de bureaux. Le tout pourra être piloté à partir d'une tablette.

Une première tranche de travaux a démarré fin 2023 et a continué sur 2024. Cette seconde phase permettra la poursuite des travaux de séparation et de régulation ainsi que l'installation d'un ballon tampon.

Un ballon tampon permettra d'optimiser le fonctionnement et la durée de vie de la chaudière bois de la maison du parc.

En effet il permet de stocker le surplus d'énergie produit par la chaudière sous forme d'eau chaude pour la restituer ultérieurement aux radiateurs alors que la chaudière est à l'arrêt pendant plusieurs heures. Le ballon tampon permet donc à la chaudière de travailler la majorité du temps à son meilleur rendement. Ce mode de fonctionnement assure une moindre consommation de bois, une diminution des fumées, moins de maintenance et une plus grande longévité du matériel de chauffage.

Ce ballon tampon pourra être réutilisé, lors du changement de la chaudière qui pourrait se faire en même temps que les travaux de rénovation thermique de la Maison du Parc.

Le coût de cette opération s'élève à 20 552 € HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Fonds Chaleur ADEME : 5 628 €
- Région Auvergne-Rhône-Alpes (contrat de Parc) : 10 000 €
- Autofinancement Parc du Pilat : 4 924 €.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante et à signer tous documents afférents.

## **6 – DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR D'AUTRES MAÎTRES D'OUVRAGE QUE LE PARC**

### **6.1 La Turbine créative : création d'un équipement de support muséographique**

Jean-Philippe PORCHEROT présente ce projet.

L'association « Les nouveaux ateliers du Dorlay » s'intéresse à la relation entre les ouvriers et ouvrières des usines textiles et la machine. Au cours de l'année 2024, deux artistes, Néo et Vincent Noclin, se sont immergés dans le quotidien des ouvrières de l'entreprise Sahuc à Jonzieux (passementerie d'ameublement) et ont réalisé des dessins, croquis, prises de son et vidéo.

Afin de proposer à tous une immersion dans ces usines et de vivre une expérience passant par le corps, le duo d'artistes a proposé de restituer leur travail via une exposition représentant une ligne de production.

Il s'agit d'une structure bois construite dans une longueur exiguë (2m x 12m), qui reprend donc la ligne de production. Le visiteur est invité à passer à l'intérieur pour découvrir une série de photographie et de dessins. Un ensemble de haut-parleurs le plonge dans le bruit musical des machines. Une vidéo est projetée pour illustrer le mouvement des différents éléments de la machine. Sur l'extérieur de la structure s'échappent les paroles des ouvrières.

Cette structure scénographique pourra être installée aussi bien en intérieur qu'en extérieur. Par ailleurs, si aujourd'hui elle est prévue pour accueillir l'exposition issue de la résidence dans l'entreprise Sahuc, elle sera aussi le support de valorisation des prochaines résidences envisagées dans d'autres usines.

Cette opération d'investissement s'élève à 8 500 € HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (contrat de Parc) : 6 800 €
- Autofinancement : 1 700 €.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- valide la sollicitation d'une subvention auprès de la Région dans le cadre de sa politique en faveur des Parcs.

Des précisions sont demandées sur ce dossier, notamment l'endroit où la structure sera remise. Elles seront apportées lors du prochain Bureau.



## 7 - FONDS DE CONCOURS 2025 « SOUTENIR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX AFIN D'AMÉLIORER LA RÉALISATION D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS LE PARC DU PILAT

Luc THOMAS présente ce point.

Afin de promouvoir la sobriété énergétique et inciter à la réalisation de travaux de **rénovation thermique** efficaces, il est proposé que le Parc, en lien avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes (dans le cadre du contrat de Parc 2025) apporte un soutien complémentaire aux projets d'investissement des Communes en faveur de la rénovation énergétique de leur patrimoine public afin de minimiser leur impact environnemental et contribuer au volet sobriété du schéma directeur des énergies renouvelables du territoire du Pilat.

Sur le département de la Loire, il est proposé de s'appuyer sur l'appel à projet annuel du Syndicat d'Énergie de la Loire « RENOLUTION » basé sur la récupération des certificats d'énergie pour les Communes adhérentes au service d'aide à la gestion énergétique « SAGE » – seules les communes ci-après n'y sont pas adhérentes : Chuyer, Mallevall, Lupé, La Valla-en-Gier, Saint-Paul-en-Jarez, Rive-de-Gier (VP). Le taux d'aide du SIEL est de 20 % à 35 %.

L'objectif est d'articuler l'appel à projet du SIEL et le fonds de concours du PNR du Pilat de la manière suivante : le SIEL-TE Loire assurerait l'instruction technique des dossiers (via les critères de points de l'appel à projet RENOLUTION : isolation de l'enveloppe telle que les murs, combles, plancher bas, menuiseries, matériaux biosourcés, ventilation, optimisation éclairage etc. ), transmettra les demandes des Communes pilatoises intéressées par le fonds de concours à l'équipe technique du Parc pour instruction et validation par le Bureau du Parc puis dépôt de la subvention auprès des services de la Région. La subvention de la Région via le contrat de Parc sera versée après approbation de la Commission régionale.

Le budget estimatif 2025 alloué serait de 120 000 € ce qui correspondrait à environ 10 dossiers pour un montant plafonné par commune de 15 000 € pour un taux d'aide de 50 % maximal. Ce montant devrait être incitatif et permettre ainsi un effet de levier. En cas de dépôt de dossiers dépassant l'enveloppe allouée, il est proposé de retenir les rénovations thermiques les plus ambitieuses.

Comme pour l'AAP « éclairage raisonné », il est proposé d'élargir la **liste des communes éligibles auprès des 7 villes-portes de moins de 10 000 habitants** listées ci-après :

- La Grand-Croix - 5 072 habitants
- La Ricamarie - 7 865 habitants
- Sorbiers - 8 083 habitants
- Saint-Genest-Lerpt - 6 112 habitants
- Saint-Jean-Bonnefonds - 6 680 habitants
- Unieux - 8 975 habitants
- Villars - 8 016 habitants

Sur le département du Rhône, le Parc a cherché plusieurs fois, sans succès, à entrer en contact avec le SYDER afin d'articuler nos financements en matière de sobriété énergétique en signant une convention à l'instar de celle signée avec le SIEL. En conséquence, les Communes du Rhône ne sont donc, à ce stade, pas concernées par ce dispositif.

Marie MOTTOT ajoute qu'on continue à essayer d'entrer en contact avec le SYDER.

Philippe MARION propose de donner un contact.

La question est posée de savoir si les Communautés de communes pourront être éligibles à ce nouvel appel à projet.

La porte n'est pas fermée. Il faut voir ce qui sera sollicité par les Communes.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur le lancement de cet appel à projets auprès des Communes du Parc et des villes-portes listées.

## **8 - AVENANT À LA CONVENTION TRIENNALE AVEC L'ÉTAT POUR LE SOUTIEN À L'INGÉNIERIE TERRITORIALE SUR LA PÉRIODE 2023-2025 – ANNÉE 2025**

Charles ZILLIOX cède la parole à Marie VIDAL-CELARIER qui présente ce point.

Depuis 2017, l'État en Région souhaite que son soutien annuel au budget statutaire du Parc, donc à l'ingénierie territoriale du Parc, se réalise dans le cadre d'une convention triennale.

Une nouvelle convention a été mise en place pour trois nouvelles années, de 2023 à fin 2025.

Pour rappel, cette convention vise à organiser le partenariat entre l'État et le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat, pour contribuer conjointement à la gestion durable des espaces et des patrimoines naturels et paysagers à travers la mise en œuvre de la charte du Parc.

Dans la nouvelle convention proposée, l'État s'engage à accorder au Syndicat mixte du Parc une enveloppe financière de 130 000 € par année. Jusque-là, le montant accordé, non revu depuis de très nombreuses années était de 100 000 €.

Ce partenariat est décliné selon 7 thématiques :

1. Ingénierie territoriale et actions spécifiques
2. Mise en œuvre des politiques de la nature
3. Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, en lien avec les contrats territoriaux
4. Prise en compte du paysage, accompagnement vers un aménagement et un urbanisme durable
5. Développement économique et socio-culturel
6. Éducation à l'environnement et au développement durable
7. Évaluation

Chaque année, un avenant financier entre l'État et le Parc du Pilat, est nécessaire afin de préciser le montant de l'enveloppe allouée par l'État au Syndicat mixte du Parc. Pour 2025, le montant serait de 130 000 € comme annoncé par la DREAL lors de la réunion technique des financeurs organisée par le Parc.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant 2025 à la convention triennale entre l'État et le Parc du Pilat pour le soutien à l'ingénierie territoriale.

## **9 - CONVENTION POUR LA MISE EN AUTOPARTAGE D'UN VÉHICULE SUR LA COMMUNE DE BOURG-ARGENTAL**

Luc THOMAS présente ce point.

Dans le cadre du programme TIM'S l'écomobilité pour tous, le Syndicat mixte du Parc, la Communauté de communes du Pilat Rhodanien et la Communauté de communes des Monts du Pilat mènent plusieurs actions en faveur de la mobilité.

Le Syndicat mixte du Parc s'est par exemple engagé à développer l'autopartage. Ainsi il est proposé de mettre en place un troisième véhicule de la flotte du Parc en autopartage en libre service dans le réseau Citiz Alpes Loire. Ce troisième véhicule, une Suzuki Swift à motorisation hybride, sera stationné à Bourg-Argental place

Louis Vidon (les deux autres véhicules étant situés sur la commune de Pélussin l'un depuis 2013 et l'autre depuis 2019). Ce véhicule a été acquis avec l'aide financière de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du contrat de Parc.

La commune de Bourg-Argental a été choisie pour plusieurs raisons :

- la première est que plusieurs salariés du Parc habitent cette commune et peuvent donc assurer une utilisation minimale de cette voiture (comme c'est le cas pour les deux voitures situées à Pélussin) pour permettre une rentabilité minimale du service et un suivi de ce véhicule,
- la deuxième concerne le volontarisme de la Communauté de communes des Monts du Pilat en faveur d'une mobilité plus durable et
- la troisième est que Bourg-Argental réunit plusieurs critères qui devraient faciliter un utilisation satisfaisante de ce nouveau service de mobilité soit : un nombre d'habitants assez important, un centre-bourg plutôt regroupé et enfin une offre de services de mobilité déjà présente et que le service d'autopartage vient diversifier et compléter (plus l'offre est diversifiée plus elle est efficace).

Pour pouvoir mettre en route ce service d'auto-partage à Bourg-Argental, il est nécessaire de conclure une convention entre le Syndicat mixte du Parc, la SCIC Alpes Auto-partage dont dépend Citiz Alpes Loire et la Commune de Bourg-Argental. Cette convention, jointe en annexe, fixe les engagements des trois parties et tient notamment lieu de convention d'occupation du domaine public, le véhicule étant stationné sur une place dédiée appartenant au domaine public de la Commune de Bourg-Argental.

Cette convention précise également les conditions financières de l'usage et de l'équipement du véhicule pour le Parc. S'agissant des coûts d'équipement (achat du boîtier + panneaux de signalisation de la place de stationnement du véhicule) à la charge du Parc, ils sont d'ores et déjà financé à 80 % par la Région.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention pour la mise en autopartage d'un véhicule sur la commune de Bourg-Argental.

## **10 - ADHÉSION À LA CONVENTION CADRE DU SERVICE INTÉRIM DU CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE**

Marie VIDAL-CELARIER présente ce point.

Le Centre de gestion de la Loire, au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires, propose aux collectivités du département de la Loire et à leurs établissements publics une prestation facultative de service de remplacement et de renfort.

Le recours à cette mission nécessite la signature préalable d'une convention cadre d'adhésion ;

En adhérant à ce service, le Parc du Pilat pourra recourir, en tant que de besoin, et en fonction de la disponibilité du personnel géré par le Centre de gestion de la Loire à la mise à disposition d'un agent du service intérim, agent non-permanent du Centre de gestion de la Loire recruté spécifiquement pour la mission sollicitée.

En outre, en application de cette convention, le Centre de gestion de la Loire peut aussi assurer la gestion administrative et financière liées au recrutement des emplois saisonniers, renforts ponctuels ou remplacements d'agents de toutes filières, préalablement sélectionnés par la collectivité, dans le cadre du portage salarial.

La mise à disposition au profit de la collectivité donne lieu au remboursement :

- Des coûts réels salariaux (rémunération totale brute + charges sociales et cotisations annexes) ;

- Des frais de gestion supportés par le CDG 42 (du recrutement à la fin du contrat) :
  - 6 % pour le portage salarial
  - 9 % pour les missions en intérim

Ces frais seront à supporter par le Parc, uniquement lorsqu'il fera appel à ce service. Le Parc est intéressé par la mise à disposition des agents du service intérim pour des besoins ponctuels de remplacement.

Marie VIDAL-CELARIER ajoute qu'il n'est pas prévu de faire appel à ce service immédiatement. Le Parc avait déjà dû faire appel à une intérimaire pour assurer les fonctions d'agent d'accueil. Il est passé par une agence d'intérim privée dont les coûts annexes sont très importants. Les frais de gestion proposés par le Centre de gestion sont plus intéressants.

Plusieurs élus soulignent qu'ils sont aussi adhérents à ce service avec leur Commune mais que le Centre de gestion dispose de peu de personnes disponibles sur le territoire sud-Loire.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide l'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Loire
- autorise Monsieur le Président à signer la convention cadre à venir pour l'adhésion à ce service.

#### **11 - CONTRAT DE CONSTITUTION D'OBLIGATIONS RÉELLES ENVIRONNEMENTALES AVEC L'ASSOCIATION ROBIN DU BOIS – PARCELLE SUR LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND**

Valérie PEYSSELON présente ce point.

Par délibération du 26 février 2020, le Comité syndical a émis un avis favorable pour que le Parc du Pilat ait possibilité de mettre en place en lien avec des propriétaires de biens immobiliers des Obligations Réelles Environnementales (ORE) rattachées à ce bien. Délégation a été donnée au Bureau pour contractualiser des ORE avec des propriétaires volontaires, en respectant les principes suivants :

- le contrat ORE ne peut être mobilisé que sur le périmètre classé Parc naturel régional du Pilat
- le contrat ORE est réservé en priorité pour les trois types de milieu suivants :
  - des milieux remarquables à conserver, sur des secteurs déjà identifiés : site Natura 2000, site en Arrêté préfectoral de Protection de Biotope, site d'intérêt patrimonial au sens de la charte du Parc, zones humides... ;
  - des éléments ponctuels existants ou nouvellement créés essentiels à la continuité écologique (mares, haies...) à maintenir ;
  - des milieux dégradés ou à faible niveau de biodiversité actuel sur lesquels des mesures favorables à la biodiversité seraient mises en place.

Pour rappel, les ORE ont été créées par la Loi sur la reconquête de la biodiversité du 8 août 2016.

Ce dispositif volontaire et contractuel permet à tout propriétaire d'un bien immobilier de mettre en place une protection environnementale attachée à ce bien. Ce contrat, conclu par un acte authentique, peut s'établir sur une durée allant jusqu'à 99 ans. Les obligations perdurent pendant toute la durée prévue au contrat, indépendamment des éventuels changements de propriétaire du bien immobilier. La pérennité des mesures mises en œuvre est ainsi assurée.

Le contrat est signé entre 2 cocontractants :

- le propriétaire du bien
- un garant qui peut être : une collectivité publique, un établissement public, ou une personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement (exemple : association de protection de la nature).

L'association Robin du Bois a pour objectif l'achat de parcelles forestières afin de démontrer par l'exemple qu'il est possible d'effectuer une gestion en s'abstenant de la réalisation de coupes à blanc, et en préservant voire améliorant la biodiversité à l'échelle de la parcelle.

Une parcelle de 8,46 ha, sur la commune de Saint-Chamond est propriété de l'Association depuis mars 2023.

Pour faire suite à la visite de la parcelle par le Parc en août 2023, une proposition de contrat d'ORE, avec des engagements à respecter par le contractant (le propriétaire) et le cocontractant (le Parc) a été établie.

Les obligations du contractant sont réparties à 2 échelles différentes :

- À l'échelle globale de la parcelle ;
- À l'échelle de 2 sites (nommés A et B), qui se distinguent par des types de peuplements différents à l'intérieur de la parcelle.

Cela se traduit par des objectifs qui visent à :

- Conserver la diversité des essences présentes ;
- Diversifier les âges pour une stratification de l'étagement de la végétation ;
- Conduire les peuplements selon une approche à couvert continu ;
- Conserver du bois mort sur pied comme au sol de grosse dimension ;
- Veiller à la mise en place puis conserver des très gros bois (TGB) vivants répartis sur l'ensemble de la parcelle ;
- Conserver les arbres porteurs de micro-habitats (cavités, aubier apparent, cime brisée, ...) ;

Le Parc s'engage de son côté à :

- Accompanyer le propriétaire dans la bonne gestion de sa parcelle ;
- Assurer un suivi de l'évolution de la parcelle ;
- Soutenir d'éventuelles recherches de financement pour l'atteinte des objectifs du contrat.

La durée du contrat est fixée à 99 ans.

Il s'agit du troisième contrat d'ORE avec l'Association Robin du Bois proposé à signature, après celui signé en 2022 pour une parcelle de 2,1ha située sur la commune de Véranne et celui signé en 2023 pour une parcelle de 5,1 ha à La Versanne.

Par ailleurs, la forme authentique du contrat est requise. Il peut s'agir soit d'un acte conclu devant un notaire soit d'un acte établi en la forme administrative. Pour éviter à l'association de supporter des frais notariés, la 2e option a été retenue.

Le Président du Parc a la capacité de recevoir et d'authentifier les actes concernant les droits immobiliers du Syndicat mixte du Parc mais lorsqu'il exerce cette faculté, il ne peut également représenter le syndicat mixte en signant cet acte. Aussi, il revient au 1er Vice-président, dans l'ordre de la nomination, de signer ce document.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise la contractualisation de l'ORE avec l'Association Robin du Bois
- autorise Monsieur le Président à authentifier l'acte authentique en la forme administrative
- désigne Luc THOMAS, 1<sup>er</sup> vice-président, comme représentant du Syndicat mixte du Parc naturel régional et l'autorise à signer l'acte.

## **12 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **12.1 Événement de clôture du Contrat Vert et Bleu Grand Pilat**

Christine ROBIN présente ce point.

Cette année marquera la fin du CVB 2019-2023, et de l'aventure CVB pour le Pilat, après 10 ans de contrat avec la Région AURA.

Un programme qui a réuni 27 structures, 42 projets, sur un territoire 4 fois plus grand que le Parc.

Après 2 premiers temps forts organisés en 2024, 2025 sera l'année de l'évènement de clôture le jeudi 25 septembre à Condrieu. Une journée autour de la biodiversité préparée avec soins, entre visites de sites, repas gourmand, intermèdes théâtralisés ; le tout conclue par un apéritif de clôture.

Nous vous invitons à noter soigneusement la date dans votre agenda pour ne manquer cette date sous aucun prétexte !

### **12.2 Présence d'étudiants AgroParisTech**

Valérie PEYSSELON indique que des étudiants d'AgroParisTech sont actuellement sur le Pilat. Ils doivent rencontrer les Communes du Parc pour réaliser un état des lieux et identifier les freins et leviers du développement de la sylviculture et la filière feuillue sur le Pilat

Une restitution est prévue le 23 janvier à Saint-Julien-Molin-Molette.

\*\*\*\*\*

Charles ZILLIOX remercie l'ensemble des participants.

Le prochain comité syndical aura lieu le 29 janvier à Pélussin.

Le prochain Bureau se tiendra le 19 janvier prochain. Il sera suivi d'un comité syndical.